



INSTITUTION
**DEFOREST
DE LEWARDE**
DOUAI



☎ 03.27.98.47.43
✉ ufa@ddl-douai.fr
📍 67 rue Jean de Gouy, 59500 Douai

TITRE PRO Assistant De Vie aux Familles (en alternance) (2025-2026) RNCP : 37715

Nom du certificateur : Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, Date d'enregistrement de la certification : 11 juillet 2023

● PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

● PRÉREQUIS

Avoir terminé sa 3ème de collège ou être âgé(e) de 16 ans Pas de diplôme prérequis

● MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Démarrage en novembre.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

● OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

Métiers ciblés : auxiliaire de vie, d'assistant de vie, d'assistant ménager, d'agent à domicile, de garde d'enfant à domicile ou de garde à domicile.

● PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne) au Campus DDL
- CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)
- DEAES - Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social
- Concours d'aide-soignant(e) ou d'auxiliaire de puériculture





ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport théorique et pratique – Mise en situation Alternance : 2 jours en centre, le reste en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen ponctuel avec mise en situation professionnelle et entretien devant un jury professionnel.

Diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

VALIDATION

Pour validation totale du titre, il faut valider les 3 CCP

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation est délivrée sur 8 mois 420 heures de formation en centre

TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

PÉDAGOGIQUES ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

-Service Handicap du CFA Jean BOSCO :
07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

-Service Mobilité du CFA Jean BOSCO :
mobilite@cfajeambosco.fr

LES TAUX POUR :

2024

Taux de réussite - %

Taux de poursuite d'étude - %

Taux d'interruption en cours de formation - %

Taux d'insertion professionnelle - %

Taux d'insertion dans un des métiers visés - %

VALEUR AJOUTÉE

-Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure

-Un point écoute pour les étudiants

-Les salles spacieuses équipées wifi

-Open space convivial

-Des formateurs professionnels

-Foyez convivial

-Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi

